



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 05

Réunions du : 28 et 29 octobre 2019.

A : 17 h 30

Lieux : Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Gérard LELIEVRE, Jean- Pierre LEVEE, André MAROLLE, Michel MOGIS.

Membres absents excusés : MM. Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est aussi le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Vétérans : à compter de la saison 2019/2020, les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements. Cette mesure ne s'applique pas pour **la coupe Vétérans André Strappe** ou 14 joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.



ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Sous réserve des corrections ci-après, la Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 04 du 15 octobre 2019, mis en ligne le 22 octobre 2019.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 21786770 FC MARTIN EGLISE 2 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4

Le dossier est placé en instance d'homologation.

§§§§

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 21780764 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / AC BRAY EST (1) du 22 septembre 2019

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publié sous « Footclubs ».

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°21780909 : LE HAVRE FC 2012.1 / F BOUCLE DE SEINE 1 du 8 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 14 octobre 2019, procès-verbal publié le 17 octobre 2019 sur le site du DFSM,

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n°21782265 : F BOUCLE DE SEINE 2 / VATTEVILLE BRETONNE 2 du 8 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Arbitres, lors de sa réunion du 18 octobre 2019, procès-verbal publié le 23 octobre 2019 sur le site du DFSM,

La commission donne le match à rejouer à une date ultérieure.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n°21782265 F BOUCLE DE SEINE 2 / YVETOT AC 3 du 22 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 14 octobre 2019, procès-verbal publié le 17 octobre 2019 sur le site du DFSM,

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 21782524 FC DU NORD OUEST (2) / PLATEAU QUINCAMPOIX FC (2) du 22 septembre 2019

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publié sous « Footclubs ».

Match n° 21782527 AS CANTON D'ARGUEIL (2) / FC VIEUX MANOIR (1) du 22 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Arbitres lors de sa réunion du 24 octobre 2019, procès-verbal publié le 25 octobre 2019,

La Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21782528 AS RONCHEROLLES (1) / ASL FERIEROISE (1) du 22 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision prise par la CD des Arbitres lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2019, procès-verbal publié le 8 octobre 2019, et de la Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion du 21 octobre 2019, procès-verbal publié le 28 octobre 2019,

La Commission donne match à jouer à une date ultérieure.



SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n°21782265 LE HAVRE FC 2012.2 / ESPC SAINT GILLES ETAINHUS 1 du 22 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 14 octobre 2019, procès-verbal publié le 17 octobre 2019 sur le site du DFSM,

La Commission donne match perdu par pénalité (0point) sur le score de 0 but à 3 buts au club de LE HAVRE FC 2012 pour en faire bénéficier le club de l'ESPC SAINT GILLES ETAINHUS sur le score de 3 buts à 0 but.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°21780909 OH TREFILIERIES NEIGES 4 / AS SAINT VIGOR YMONVILLE 2 du 8 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Règlements et Contentieux Antenne du Havre, lors de sa réunion du 14 octobre 2019, annexe au procès-verbal publié le 17 octobre 2019 sous « Footclubs »,

La Commission place le dossier en instance d'homologation.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 21809719 S SOTTEVILLAIS CC (4) / AS LA LONDE (2) du 22 septembre 2019

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publié sous « Footclubs ».

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n°21794805 : FC SAINT SAUVEUR EMALLEVILLE 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 4 du 6 octobre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la CD des arbitres Antenne du Havre lors de sa réunion du 18 octobre 2019, procès-verbal publié le 23 octobre 2019 sur le site du DFSM,

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21787160 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / ES JANVAL 3 du 15 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la CD des Règlements et Contentieux, sa réunion du 14 octobre 2019, publiée le 17 octobre 2019 :

La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS : DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 21800040 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (11) / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (12) du 22 septembre 2019.

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publié sous « Footclubs».

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n°21788215 US HERICOURT EN CAUX 11 / GASEG SAINT RIQUIER 11 du 15 septembre 2019

- Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, sa réunion du 14 octobre 2019, publiée le 17 octobre 2019 :

La commission, donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 à 3 à l'équipe de l'US HERICOURT EN CAUX (11), pour en faire bénéficier l'équipe du GASEG SAINT RIQUIER (11) sur le score de 3 buts à 0.

§§§§



HOMOLOGATIONS

RENCONTRES DU 06 OCTOBRE 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 21780622CA LONGUEVILLE SUR SCIE / AS MESNIERES EN BRAY.
Forfait déclaré hors délai de l'AS MESNIERES EN BRAY.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- constatant que ce match est le 3^{ème} forfait de l'équipe 1 de l'AS MESNIERES EN BRAY, déclare cette équipe forfait général dans le championnat SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A.
- place l'équipe 1 de l'AS MESNIERES EN BRAY, à la dernière place de son championnat avec 0 point et annule tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe,
- inflige une amende de 280 € à l'AS MESNIERES EN BRAY, compte tenu des amendes déjà infligées (280€).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21780773 MONT SAINT AIGNAN FC (2) / FC BARENTINOIS (1)

Une amende de 5 € est infligée au MONT SAINT AIGNAN FC pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781342 FC DU NORD OUEST (1) / AS BUCHY (1)

Une amende de 5€ est infligée au FC DU NORD OUEST pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 21781474 AS GOURNAY EN BRAY (2) / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (2).

Réserves d'avant match de l'AS GOURNAY EN BRAY, confirmées, recevables en la forme.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 14 octobre 2019, procès-verbal publié le 17 octobre 2019 sur le site du DFSM, la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 5€ est infligée à l'AS GOURNAY EN BRAY pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



Match n° 21781478 CO CLEON (2) / FC BONSECOURS SAINT LEGER (2)

Une amende de 5€ est infligée au CO CLEON pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781479 FC SAINT JULIEN (2) / ROUEN SAPINS FC (2)

La feuille de match manquante ou la composition des équipes et le score sont à faire parvenir au secrétariat du DFSM pour le 10 novembre 2019 sous peine de sanctions.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21781738 OH TREFILIERIES NEIGES 3 / AS ANGERVILLE ORCHER 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'OH TREFILIERIES NEIGES

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21782401 FC BARENTINOIS 2 / MAISON DE QUARTIER GRIEU VALLON

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BARENTINOIS.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21782532 AS CANTON D'ARGUEIL 2 / FUSC BOIS GUILLAUME 3

Match inversé

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS CANTON D'ARGUEIL 2.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21783785 FC PONTOIS / FC LES GRANDES VENTES 2

La feuille de match manquante ou la composition des équipes et le score sont à faire parvenir au secrétariat du DFSM pour le 12 novembre 2019 sous peine de sanctions.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786384 FC LE TRAIT DUCLAIR 3 / US VATTEVILLE BROTONNE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC LE TRAIT DUCLAIR.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Match n° 21786644 OH TREFILIERIES NEIGES 4 / US SAINT THOMAS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TREFILIERIES NEIGES.

Match n°21786645 US SAINT MARTIN DU MANOIR 1 / US BOLBEC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US SAINT MARTIN DU MANOIR.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 21786775 AS DAVIGEL DIEPPE / FC MARTIN EGLISE 2

Réserve avant match de l'AS DAVIGEL DIEPPE, confirmée.

Le dossier, transmis à la CD des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 21794715 MANEGLISE FC 1 / AS SAINT AUBIN DE ROUTOT 1

La rencontre est reportée au 12 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n°21794805 FC SAINT SAUVEUR EMALLEVILLE 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 4

Réclamation d'après match de SC OCTEVILLE SUR MER 4.

Voir « Décisions ».

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21794803 AMS MARE AU CLERC 1 / MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AMS MARE AU CLERC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°21787172 AS MESNIERES EN BRAY 2 / CA LONGUEVILLE SUR SCIE 3

Voir « Forfaits généraux ».

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 21787435 SC SAINTE AUSTREBERTHE 2 / FC FREVILLE BOUVILLE 3

Réserves d'avant match de SC SAINTE AUSTREBERTHE, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787438 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3 / ASL SAINT PAER

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE.

Match n° 21787439 ENTENTE SAINT MARTIN SAINT PIERRE 4 / AMS SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

Une amende de 5€ est infligée à SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787572 AS GOURNAY EN BRAY (3) / FC SOMMERY (1)



Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15€ est infligée à l'AS GOURNAY EN BRAY.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n°21892362 : ENTENTE SAINT VIGOR YMONVILLE-SAINT AUBIN ROUTOT 3 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 2

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la Commission fait usage de son droit d'évocation. La décision fait l'objet de l'annexe au présent procès-verbal, publiée sous Footclubs.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21892364 ATHLETI'CAUX FC 3 / FC LITTORAL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ATHLETI'CAUX FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21885744 AS SAINT JEAN LA NEUVILLE 1 / ES SAINT ANTOINE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS SAINT JEAN LA NEUVILLE.

Match n°21885745 AS LA CERLANGUE 1 / AS NORVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS LA CERLANGUE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21800046 CA CHEMINOTS STEPHANAIS (1) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au CA CHEMINOTS STEPHANAIS.

Match n° 21800047 AL DEVILLE MAROMME (11) / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21799952 FUSC BOIS-GUILLAUME (12) / FC BOOS (11)

La rencontre a été inversée.

Match n° 21799957 FC BONSECOURS SAINT LEGER (11) / FC DES VILLAGES (11)



Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BONSECOURS SAINT LEGER.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 21800223 US SAINT JEAN-FRESQUIENNE (11) / GCO BIHOREL (12)

La rencontre est reportée au 15 Décembre 2019.

Match n° 21800224 STADE DE GRAND QUEVILLY (12) / ROUEN ATHLETIC CLUB (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au STADE DE GRAND QUEVILLY.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21800315 US CAILLY (11) / SAINT MARTIN DU VIVIER O (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US CAILLY.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 21788098 FC BARENTIN 11 / FC OFFRANVILLE 11

Suspicion de la participation à la rencontre d'un joueur sous fausse identité.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21788096 O PAVILLY 11 / ES PLATEAU FOUCHARMONT REALCAMP

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'O PAVILLY.

Match n° 21788099 ES SAINT OUEN DU BREUIL 11 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES SAINT OUEN DU BREUIL.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21801668 AS ANGERVILLE ORCHER 11 / ES MONT GAILLARD 11



Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS ANGERVILLE ORCHER.

Match n° 21801673 CS TRANSATLANTIQUE 11 / ES SAINT ANTOINE 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au CS TRANSATLANTIQUE.

Match n° 21801671 SC OCTEVILLE SUR MER 11 / US OUDALLE 11

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au SC OCTEVILLE SUR MER (annexe financière du DFSM).

Match n° 21801667 AS MONTIVILLIERS 11 / FC BREUTE BRETTEVILLE 11

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée à l'AS MONTIVILLIERS (annexe financière du DFSM).

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21797391 AS SAINT ADRESSE BUT 11 / SAFRAN NACELLE NORMANDIE 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS SAINT ADRESSE BUT.

Match n° 21797393 ASL RAMPONNEAU.FECAMP 11 / US EPOUVILLE 11

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée à l'ASL RAMPONNEAU.FECAMP 11 (annexe financière du DFSM).

§§§§

RENCONTRES DU 13 OCTOBRE 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21780633 FC FREVILLE BOUVILLE / AS CANTON D'ARGEUIL,

Une amende de 122 € (Annexe 5 des RG de la LFN) est infligée au FC FREVILLE BOUVILLE pour l'utilisation de deux joueurs mutés, le club étant en 3^{ème} année d'infraction avec le Statut Régional de l'Arbitrage.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21780780 MONT SAINT AIGNAN FC (2) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2)

Une amende de 5€ est infligée à MONT SAINT AIGNAN FC pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21780922 ES MONT GAILLARD 2 / US DOUDEVILLAISE 1

Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à l'ES MONT GAILLARD.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781352 GCO BIHOREL (2) / A MALAUNAY (1)

Une amende de 5€ est infligée au GCO BIHOREL pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781483 FC BONSECOURS SAINT LEGER (2) / AS LA BOUILLE MOULINEAUX (1)

Une amende de 5€ est infligée au FC BONSECOURS SAINT LEGER pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n°21781612 FC GRUCHET LE VALASSE 1 / AS OURVILLAISE 2

La rencontre est reportée est 12 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n°21781745 USF FECAMP 2 / OH TREFILIERIES.NEIGES 3

Forfait sur le terrain de l'OH TREFILIERIES NEIGES 3

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'OH TREFILIERIES NEIGES 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'USF FECAMP 3 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € à l'OH TREFILIERIES NEIGES (Annexe financière du DFSM),
- les frais de déplacement de l'arbitre officiel à la charge de l'OH TREFILIERIES NEIGES.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781746 AS SAINT VIGOR YMONVILLE 1 / AS MONTIVILLIERS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS SAINT VIGOR YMONVILLE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781876 US NORMANDE 76 (2) / AS INCHEVILLE

Réserves d'avant match de AS INCHEVILLE, non confirmées, non recevables en la forme.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21782011 FC BELLEVILLE 2 / ES JANVAL 2

Une amende de 5€ est infligée au FC BELLEVILLE, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)



SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 21783791 FC PONTOIS / FC CRIQUIERS

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Match n° 21784063 : JS SAINT LEONARD 76.1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 1

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée à JS SAINT LEONARD 76 (annexe financière du DFSM).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 21786650 US BOLBEC 3 / RC HAVRAIS 3

Souçonnant la participation d'un joueur suspendu, la Commission fait usage de son droit d'évocation.

La décision fait l'objet de l'annexe au présent procès-verbal, publiée sous Footclubs.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786653 US CAP DE CAUX CRIQUETOT 3 / AS SAINT VIGOR YMONVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US CAP DE CAUX CRIQUETOT.



Match n° 21786653 LE HAVRE FC 2012.3 / OH TREFIL.NEIGES 4

Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à LE HAVRE FC 2012.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786782 ENTENTE VIENNE ET SAANE 4 / FC DAVIGEL DIEPPE

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENTENTE VIENNE ET SAANE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 21809816 US HOUPEVILLE (1) / ASL SIERVILLE (1)

La rencontre est reportée au 17 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 21794720 AS SAINT AUBIN DE ROUTOT 1 / ESPC SAINT GILLES ETAINHUS 2

La rencontre est reportée est 17 novembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21794718 US EPOUVILLE 4 / US LES LOGES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US EPOUVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 21794810 SC OCTEVILLE SUR MER 4 / AS ANGERVILLE L'ORCHER 2

Le dossier, transmis à la CD des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21794807 MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 2 / FC MANNEVILLE LA GOUPILLE 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à la MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21787177 NEUVILLE AC 3 / AS MESNIERES EN BRAY 2

Voir « Forfaits Généraux ».

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787180 FC ANNEVILLE SUR SCIE 2 / FC OFFRANVILLE 4



Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC ANNEVILLE SUR SCIE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21892367 AS LANQUETOT 1 / US SAINT THOMAS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS LANQUETOT.

Match n° 21892370 ES MONT GAILLARD 4 / FC LITTORAL

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES MONT GAILLARD.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 21787970 : FC GRUCHET LE VALASSE 3 / AS CHAMP DES OISEAUX 1

La rencontre est reportée est 27 octobre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21800049 AC RENAULT CLEON (11) / US GRAMMONT (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AC RENAULT CLEON.

Match n° 21800051 AL DEVILLE MAROMME (11) / A.L. TOURVILLE LA RIVIERE (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.

Match n° 21800052 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (11) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à CAUDEBEC SAINT PIERRE.



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 21799961 FC BONSECOURS SAINT LEGER (11) / AS BUCHY (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BONSECOURS SAINT LEGER.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21799962 FC DES VILLAGES (11) / ROUEN SAPINS FC (11)

Forfait déclaré du FC DES VILLAGES.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait au FC DES VILLAGES sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier ROUEN SAPINS FC sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 112€ au FC DES VILLAGES.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21800224 GCO BIHOREL (12) / STADE DE GRAND QUEVILLY (12)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au GCO BIHOREL.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21788101 AS OUVILLE L'ABBAYE 11 / O PAVILLY 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS OUVILLE L'ABBAYE.

Match n° 21788104 FC NEUFCHATEL EN BRAY 11 / ES TOURVILLE SUR ARQUES 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC NEUFCHATEL.

Match n° 21788105 FC OFFRANVILLE 11 / LITTORAL HAUTOT SUR MER 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC OFFRANVILLE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21788236 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 / US HERICOURT EN CAUX 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE.



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 21788367 SC SAINTE AUSTREBERTHE 11 / AS MUNICIPAUX DE BARENTIN 11

Forfait sur le terrain de l'AS MUNICIPAUX DE BARENTIN 11

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'AS MUNICIPAUX DE BARENTIN 11 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le SC SAINTE AUSTREBERTHE 11 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168 € à l'AS MUNICIPAUX DE BARENTIN.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 21801682 : US OUDALLE 11 / CS TRANSATLANTIQUE 11

La rencontre est reportée est 26 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§§

FORFAITS GENERAUX

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Pris connaissance du courriel du secrétaire du secrétaire général du FC NEUFCHATEL EN BRAY, émis de l'adresse officielle du club, en date du 3 octobre 2019, déclarant le forfait général de son équipe disputant le championnat SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A.

La commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- place le FC NEUFCHATEL EN BRAY 4 à la dernière place de son championnat avec 0 point et annule tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe,
- Inflige une amende de 392 € au FC NEUFCHATEL EN BRAY, compte tenu des amendes déjà infligées (168€).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Constatant le 3^{ème} forfait de l'équipe 1 de l'AS MESNIERES EN BRAY en date du 06 octobre 2019, ce qui entraîne le forfait général de l'équipe 1 de l'AS MESNIERES EN BRAY,

La commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- déclare l'équipe 2 de l'AS MESNIERES EN BRAY forfait général en application de l'article 5 des règlements des compétitions du DFSM et en application de l'article 130 des RG de la LFN.
- place l'AS MESNIERES EN BRAY 2 à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.

§§§§§

**Le Président de la Commission,
Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la commission
Jean Luc TIRET**

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>